

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIR- ET- CHER  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

**DÉCISION**

Finances locales – Décisions budgétaires  
Objet : Tarifs nouveaux produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra

**DÉCIDE :**

**Article 1** – la vente des articles suivant :

- MONTRE ENDURO au prix de **75 EUROS**
- PORSCHE 935K3 1/18<sup>e</sup> au prix de **49 EUROS**
- LAMBORGHINI VENENO 1/24 au prix de **38 EUROS**
- FORD BRONCO BOB L'EPONGE au prix de **38 EUROS**
- VAN MYSTERY MACHINE SCOOBY-DOO au prix de **38 EUROS**

et ce, à compter du 17 décembre 2025

**Article 3** – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 11 décembre 2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 11 DEC. 2025

Publié ou notifié le 11 DEC. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 12 DEC. 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEOUX.